

LIGUE DE L'ÎLE DE FRANCE DES ÉCHECS



Du 27 février au 3 mars 2023

Tournois qualificatifs au championnat de France des Jeunes 2023 et support au titre de champion de ligue.	Opens
5 tournois de U08 à U16, réservés aux joueurs qualifiés d'office à l'IdF ou issus des championnats qualificatifs départementaux franciliens 2022-2023, ainsi qu'aux qualifiés d'office désireux de jouer pour le titre de champion de ligue de leur catégorie.	2 tournois internationaux ouverts aux joueurs des catégories juniors et moins Open B réservé aux U08 et U10 de moins de 1800 Elo non qualifiés au championnat de France Open A : ouvert aux autres catégories jeunes. Tournoi à norme: sur invitation

LIEU : Complexe sportif Louis LUMIERE 30 rue Louis LUMIERE – 75020 PARIS
Méto ligne 9 : Porte de Montreuil ou ligne 3 : Porte de Bagnolet - bus - PC

APPARIEMENTS/CLASSEMENTS (dès la fin des parties) : www.idf-echecs.com

Adresse mail pour contacter les arbitres principaux du championnat : arbitres@idf-echecs.com en précisant le nom du tournoi en objet ainsi que les nom/prénom du joueur et la ronde concernée.
Tournois homologués FIDE.

Rappel : au premier coup illégal, deux minutes sont créditées à la pendule de l'adversaire, le second coup illégal du joueur met fin à la partie.

Pointage obligatoire auprès de l'arbitre de chaque tournoi pour être apparié à la ronde 1

Titres dans chacune des 14 catégories jeunes .

Le délai pour le forfait est de 1 heure (50 min pour les tournois en 50 min + 10 s/coup).

Les joueurs nés en 2017 ou après peuvent être dispensés de notation mais, le cas échéant, se verront appliquer une pénalité de 25 minutes à la pendule.

Nombre de rondes : 9 rondes pour tous.

- Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter « la salle de jeu » sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette des joueurs et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Les joueurs ne doivent pas se rendre dans d'autres zones de jeu que celle de leur catégorie.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Aucune discussion ne doit se faire sans la présence d'un arbitre.
- Les téléphones ainsi que tout autre moyen électronique doivent être rangés, en position éteinte. À défaut, l'arbitre peut déclarer la perte de la partie.
- **Il est strictement interdit d'utiliser un téléphone ou un logiciel d'échecs pendant les parties dans l'enceinte du tournoi (Zone de Jeu, gradins, coursives, toilettes, buvette). Cette interdiction est valable aussi bien pour les joueurs que pour les accompagnateurs sous peine d'exclusion du tournoi. Une surveillance discrète sera assurée pendant les rondes.**

- Les joueurs ayant terminé leur partie deviennent des spectateurs.
- À la fin de la partie, les joueurs doivent remettre le jeu en place (sauf sur les échiquiers sensitifs), éteindre la pendule et quitter la zone de jeu. Le vainqueur (en cas de nulle, les blancs) apporte à la table d'arbitrage les originaux des feuilles de parties signées et dûment complétées (résultat de la partie très clairement indiqué, nom du vainqueur entouré).
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Analyses et Blitz sont interdits dans la zone de jeu.
- Il est strictement interdit aux joueurs de fumer ou de vapoter dans l'enceinte du gymnase.
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante. Si l'abandon n'est pas justifié, une demande d'explication lui est adressée par courrier. Sans réponse sous quinzaine, une suspension automatique de licence d'une durée de 3 mois est infligée, conformément aux règlements fédéraux.
- Au début de la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur de la salle de jeu (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du Festival. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Festival.
- Hormis les 5 premières minutes des 2 premières rondes, les photos et vidéos des participants et des salles de jeu ne pourront être prises que par des personnes habilitées et munies d'un badge fourni par l'organisation.

CALENDRIER DES RONDES

*Horaires retardés si nécessaire (décidé par l'arbitre en chef avec l'accord du président de la commission jeunes en fonction des circonstances).

U8, U10 et Open B		U12 à U16, Open A et tournoi à normes	
Cadence Fischer : 50' + 10''/coup		Cadence Fischer : 90' + 30''/coup	
Pointage Lun	27/02 de 8h30 à 10h30	Pointage Lun	27/02 de 8h00 à 9h00
Lun	27/02 à 11h00 ronde 1	Lun	27/02 à 9h30 ronde 1
Lun	27/02 à 14h30 ronde 2	Lun	27/02 à 14h30 ronde 2
Mar	28/02 à 11h00 ronde 3	Mar	28/02 à 9h30 ronde 3
Mar	28/02 à 14h30 ronde 4	Mar	28/02 à 14h30 ronde 4
Mer	01/03 à 11h00 ronde 5	Mer	01/03 à 9h30 ronde 5
Mer	01/03 à 14h30 ronde 6	Mer	01/03 à 14h30 ronde 6
Jeu	02/03 à 11h00 ronde 7	Jeu	02/03 à 9h30 ronde 7
Jeu	02/03 à 14h30 ronde 8	Jeu	02/03 à 14h30 ronde 8
Ven	03/03 à 11h00 ronde 9	Ven	03/03 à 9h30 ronde 9
Ven 03/03 à partir de 14h00 Remise des récompenses et des coupes.			

Les titres et les places qualificatives sont attribuées selon la place sur la grille américaine finale (pas de départage sur l'échiquier).

Départage : 1.Buchholz tronqué 2.Buchholz 3.Performance

Rappel : Les franciliens qualifiés d'office Mixte - Filles au championnat de France des catégories U08 à U16 (en Mixte et en Filles) désirant concourir pour le titre de champion(ne) de ligue, devront participer aux tournois qualificatifs mixtes qui sont les seuls tournois supports au titre de champion de ligue de ces catégories.

Les U18 et U20 souhaitant concourir pour le titre de champion et championne de ligue, devront participer à l'open A du festival international des jeunes, qui est le seul tournoi support au titre de champion de ligue pour ces catégories.

Nombres de places qualificatives	Mixte	Filles
U08	16	7
U10	23	10

U12	23	10
U14	29	11
U16	26	17

Arbitrage:

Arbitre en Chef : Nadir Bounzou

Arbitres principaux:

Tournoi à normes de GM :

- Stéphane GOBERT, Arbitre Fédéral Open 2.

U16 et Open A :

- Arbitre principal : Alfredo LORENZO, Arbitre International

- Adjoint : Raymond TRAN, Arbitre Fédéral Club

U14

- Arbitre principal : Hélène GELIN, Arbitre Fédérale Open 1

U12

- Arbitre principal : Bruno LEDUC, Arbitre Fédéral Open 2

Adjoint : Olivier MORAND, Arbitre stagiaire

U10

- Arbitre principal : Robert IASONI, Arbitre Fédéral Open 1

Adjointe : Cassandre BASSING, Arbitre Fédérale Club

U08 (Petits-poussins)

- Arbitre principal : Gwénohé GRALL, Arbitre FIDE

Adjointe : Iryna PUZENKO, Arbitre Fédérale Club

Arbitres volants :

- Huong BELEY, Arbitre Fédérale Open 1

- Danny DOMINGUES, Arbitre Fédéral Open 1

- Bruno DAVY, Arbitre Fédéral Club

L'arbitre en chef :
Nadir Bounzou

Le président de la commission jeunes :
Stéphane Pinçon

ANNEXE 1

CHARTRE DES JOUEURS D'ÉCHECS

JE RESPECTE LES RÈGLES

- Les règles doivent être appliquées de **bonne foi**.
- Le résultat de la partie doit être acquis **loyalement**.
- Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement sur l'échiquier**.

JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la **tricherie**.
- Respecter l'adversaire, c'est **éviter de le déranger**.
- Respecter l'adversaire, c'est veiller à être toujours **poli**.

JE RESPECTE L'ARBITRE

- L'arbitre dispose de toute **l'autorité** nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- L'arbitre est le **représentant officiel de la F.F.E.** sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur doit **obtempérer** mais il peut déposer un **appel**.

JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit **concourir à la bonne tenue** de la compétition.
- Chaque joueur doit se conformer au **Règlement Intérieur** affiché dans l'aire de jeu.
- Toute réclamation doit être **exprimée en des formes courtoises et correctes**.

LIGUE DE L'ÎLE DE FRANCE DES ÉCHECS

Du 27 février au 3 mars 2023

Tournois qualificatifs au championnat de France des Jeunes 2023 et support au titre de champion de ligue.	Opens 2 tournois internationaux ouverts aux joueurs des catégories juniors et moins
5 tournois de U08 à U16 mixtes, réservés aux joueurs qualifiés d'office à l'IdF ou issus des championnats qualificatifs départementaux franciliens 2022-2023, ainsi qu'aux qualifiés d'office désireux de jouer pour le titre de champion de ligue de leur catégorie.	Open B réservé aux U08 et U10 de moins de 1800 Elo non qualifiés au championnat de France Open A : ouvert aux autres catégories jeunes. Tournoi à norme : sur invitation

LIEU : Complexe sportif Louis LUMIERE 30 rue Louis LUMIERE - 75020 PARIS
Métro ligne 9 : Porte de Montreuil ou ligne 3 : Porte de Bagnolet - bus - PC

**Titres dans chacune des 14 catégories jeunes
(condition : 5 joueurs actifs au minimum dans la catégorie concernée).**

CALENDRIER DES RONDES

Poussins et petits poussins et open B	Pupilles à Minimes, open A et tournoi à Normes
Cadence Fischer : 50' + 10"/coup	Cadence Fischer : 90' + 30"/coup
Pointage Lun 27/02 de 8h30 à 10h30	Pointage Lun 27/02 de 8h00 à 9h00
Lun 27/02 à 11h00 ronde 1	Lun 27/02 à 9h30 ronde 1
Lun 27/02 à 14h30 ronde 2	Lun 27/02 à 14h30 ronde 2
Mar 28/02 à 11h00 ronde 3	Mar 28/02 à 9h30 ronde 3
Mar 28/02 à 14h30 ronde 4	Mar 28/02 à 14h30 ronde 4
Mer 01/03 à 11h00 ronde 5	Mer 01/03 à 9h30 ronde 5
Mer 01/03 à 14h30 ronde 6	Mer 01/03 à 14h30 ronde 6
Jeu 02/03 à 11h00 ronde 7	Jeu 02/03 à 9h30 ronde 7
Jeu 02/03 à 14h30 ronde 8	Jeu 02/03 à 14h30 ronde 8
Ven 03/03 à 11h00 ronde 9	Ven 03/03 à 9h30 ronde 9

Ven 03/03 à partir de 14h00 Remise des récompenses et des coupes.

Les titres et les places qualificatives sont attribués selon la place sur la grille américaine finale (pas de départage sur l'échiquier).

Départage : 1.Buchholz tronqué 2.Buchholz 3.Performance

Rappel : Les franciliens qualifiés d'office Mixte - Filles au championnat de France des catégories U08 à U16 (en Mixte et en Filles) désirant concourir pour le titre de champion(ne) de ligue, devront participer aux tournois qualificatifs mixtes qui est le seul tournoi support au titre de champion de ligue de ces catégories.

Les U18 et U20 souhaitant concourir pour le titre de champion de ligue, devront participer à l'open A du festival international des jeunes, qui est le seul tournoi support au titre de champion de ligue pour ces catégories.

Nombres de places qualificatives	Mixte	Filles
U08	16	7
U10	23	10
U12	23	10
U14	29	11
U16	26	17

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES

1. Préambule

- 1.1. Les Championnats de France Jeunes sont ouverts aux jeunes personnes françaises licenciées ainsi qu'aux jeunes personnes étrangères licenciées et scolarisées en France. Dans ce deuxième cas, les licences doivent être prises auprès de la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.
- 1.2. Les jeunes étrangers des catégories U18, U18F, U20 et U20F non scolarisés doivent résider en France depuis au moins deux ans et être licenciés auprès de la FFE également depuis au moins deux ans.
- 1.3. La notion de qualification sportive étant parfaitement décrite dans l'ensemble des règlements nationaux, les remplacements pour désistements ainsi que les dérogations doivent toujours ménager en premier lieu cet esprit sportif.
- 1.4. Les dates des qualifications départementales et zones interdépartementales ne doivent pas coïncider avec celles du Championnat de France des clubs et Championnat de France Interclubs jeunes, dès lors qu'au moins un club de département (ou de la ZID) est concerné.
- 1.5. Les Ligues souhaitant des dérogations sur un point du présent règlement doivent faire la demande à la Commission Technique Fédérale (CTF) avant les qualifications départementales. Sans l'accord de la CTF, les dérogations ne sont pas possibles. Toute Ligue contrevenant à cet article s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'invalidation des qualifications concernées.

2. Organisation générale

Les phases qualificatives ne concernent pas :

- les jeunes ayant acquis leur qualification directe pour les Championnats de France de la saison en cours en fonction de leur classement Elo ou de leurs résultats dans les championnats de la saison précédente (voir § Qualifiés d'office),
- les jeunes des catégories U18 (cadets) et U18F (cadettes) ; U20 (juniors) et U20F (juniors Filles).

2.1. Rondes

Quel que soit le niveau du tournoi qualificatif, en zone interdépartementale et/ou départementale, le nombre de rondes devra être cohérent avec le nombre de personnes participantes. La Commission Technique Fédérale pourra invalider un tournoi en cas d'abus.

2.2. Repêchages

A l'issue du tournoi qualificatif départemental, le CDJE procédera lui-même à ses repêchages dans la limite des quotas réglementaires.

A l'issue du tournoi qualificatif de la zone interdépartementale, la Ligue procédera elle-même à des repêchages dans la limite des quotas réglementaires.

2.3. Phase(s) Départementale(s)

Pour tous les départements d'une même zone interdépartementale, il faut mettre en place un même système de qualification pour l'échelon suivant. Les dérogations éventuelles sur ce point sont à demander préalablement par la Ligue à la CTF.

- Chaque Comité Départemental doit obligatoirement rédiger un règlement et en adresser un exemplaire à la Ligue
- La Ligue le validera le règlement de la compétition en s'assurant qu'il est bien compatible avec le mode de qualification global d'une même zone interdépartementale et une copie sera adressée à la CTF.
- Les qualifications départementales doivent se dérouler **au plus tard, 1 mois avant la phase suivante**. La licence FFE est obligatoire.
- Les départages pour les places qualificatives pour l'échelon zone interdépartementale et pour les titres de championne et champion du département pourront se faire sur l'échiquier ou selon le classement général. Il est impératif d'indiquer sur le règlement du tournoi qualificatif le système adopté.
- Le nombre de places qualificatives par département peut suivre le tableau fédéral de répartition proposé en début de saison en fonction des effectifs de la saison passée, mais une qualification pour la phase zone interdépartementale de tous les joueurs et de toutes les joueuses réalisant la moitié des points plus un demi, est aussi envisageable.

2.4. Phase(s) zone interdépartementale

Chaque Ligue doit obligatoirement rédiger un règlement et adresser un exemplaire à la CTF à chaque saison, au plus tard 1 mois avant le début du premier tournoi qualificatif départemental de la Ligue. La CTF le validera en s'assurant qu'il est bien compatible avec le mode de qualification global. A défaut, la CTF pourra invalider les qualifications des zones interdépartementales.

Les quotas de places qualificatives allouées aux zones interdépartementales à l'issue de leurs sélections internes sont établis mathématiquement selon l'indice de recrutement ci-dessous.

◆ Indice de Recrutement

Seules les licences A sont prises en compte dans les 10 catégories considérées : U8, U10, U12, U14, U16 et U8F, U10F, U12F, U14F, U16F. [Le calcul pour les tournois mixtes comprend les garçons et les filles.](#)

Au niveau du championnat de France la répartition donne par catégorie ; 140 places qualificatives dans chaque catégorie mixte et 90 places dans chaque catégorie féminine.

Dès que la saison sportive est achevée, la FFE calcule pour chaque catégorie, en fonction des effectifs licenciés A au 31 août en première année et deuxième année de la catégorie précédente, les quotas « zone interdépartementale » de places qualificatives dans la catégorie considérée.

- 1 place fixe pour toutes les zones interdépartementales.
- Le reste de places est distribué au pourcentage pondéré de licenciés A concernant chaque catégorie selon la formule : $(\text{total places} - \text{places fixes}) \times (\text{licences zone interdépartementale} / \text{licences FFE})$.

◆ Cas particuliers :

[Les CDJE et Ligues peuvent organiser un seul tournoi mixte d'une même catégorie d'âge. Dans ce cas, en cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent faire le choix d'une qualification pour l'une des deux catégories immédiatement après la fin du tournoi.](#)

2.5. Arbitrage des championnats qualificatifs

L'équipe arbitrale officiant lors de ces étapes qualificatives doivent appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble du présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences.

Elle sera particulièrement vigilante quant à l'application des procédures de départage pour le classement en vue des places qualificatives. De plus, s'agissant de compétitions recevant de très jeunes joueurs et joueuses, l'équipe arbitrale est particulièrement attentive aux ingérences éventuelles des adultes dans le cours du jeu.

En cas de départage sur l'échiquier, Il est conseillé d'appliquer la procédure de départage décrite au point 3.4 du présent règlement, mais les arbitres peuvent adapter la formule aux multiples situations pouvant se produire en fonction du quotient entre le nombre de joueurs et joueuses à départager et le nombre de places mises au départage.

◆ Phases départementales ou de zone interdépartementale :

Ces tournois, quelle qu'en soit la cadence, outre qu'ils doivent respecter les procédures obligatoires de déclaration préalable et de transmission des résultats pour le classement national, doivent être arbitrés par une ou un arbitre Fédéral (AFO1 si appariements, Cf. R.I. DNA).

Le rapport d'arbitrage habituel est complété d'un récapitulatif des étapes de départage ainsi que de la liste des qualifiés. L'ensemble est à envoyer par voie électronique à la direction de la compétition.

2.6. Qualifications d'office

Sont qualifiés pour les Championnats de France U16, U14, U12, U10 et U8, en catégorie mixte ou féminine :

- Les jeunes changeant de catégorie ayant obtenu un score minimal de 6,5/9 dans le championnat précédent.
- Les jeunes ne changeant pas de catégorie et ayant obtenu un score minimal de 6/9 dans le championnat précédent.
- Les jeunes atteignant un Elo en cadence standard minimum en septembre de la nouvelle saison :
 - 2100 pour les U16, 1850 pour les U16F ;
 - 2000 pour les U14, 1750 pour les U14F ;
 - 1800 pour les U12, 1500 pour les U12F ;
 - 1600 pour les U10, 1350 pour les U10F ;
- Un joueur ou une joueuse par tournoi mixte et une joueuse par tournoi féminin choisis par l'organisateur.
- La ou le premier classé de chaque catégorie des Open A et B de la saison précédente.

La qualité de qualifié ou qualifiée d'office doit impérativement être confirmée par une prise de licence A avant le 1^{er} décembre de la saison en cours ; à défaut, la qualification d'office est annulée.

Si les qualifiés et qualifiées d'office participent aux phases qualificatives départementales et/ou des zones interdépartementales, ils sont retirés lors de l'établissement de la liste des places qualificatives.

Si les phases qualificatives se jouent en même temps qu'un championnat départemental ou de zone interdépartementale, les qualifiés et qualifiées d'office ont le droit de participer.

Les qualifiés et qualifiées d'office pour les championnats de France sont également qualifiés et qualifiées de droit, sans contrainte supplémentaire, pour le championnat départemental ou de zone interdépartementale.

2.7. Qualifications supplémentaires

À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les Ligues, la direction de la compétition peut accorder quelques places supplémentaires. Ces places concernent uniquement les jeunes ayant été empêchés de tenter de se qualifier via la procédure qualificative à la suite de situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, ...).

2.8. Sur-classement

Seuls les clubs peuvent déposer une demande de sur-classement pour leurs joueurs ou joueuses. Sauf dérogation de la direction de la compétition, les joueurs ou joueuses doivent être champions ou championnes de France en titre ou se classer dans les dix premières places de leur catégorie d'âge au classement FIDE du 1^{er} mars de la saison en cours. La demande doit être adressée à la direction de la compétition au moins trois semaines avant le début du Championnat.

2.9. Confirmation des qualifications

La Ligue doit fournir à la direction de la compétition au plus tôt après la clôture de ses tournois qualificatifs :

- La liste des participants et participantes.
- Le classement complet de chaque tournoi.
- Le détail des matchs de départages pour ordonner la liste des qualifiés et qualifiées ainsi que celle des remplaçants et remplaçantes (voir la rubrique « matchs de départages » III § 3.4).

Après vérification par la direction de la compétition de la conformité de ces qualifications au regard des textes en vigueur, ces qualifications sont confirmées par la direction de la compétition. Ces confirmations sont concrétisées par la publication de la liste des qualifiés et qualifiées sur le site internet fédéral.

2.10. Inscriptions

Les qualifiés et qualifiées pour le Championnat de France doivent faire parvenir leur inscription au Championnat de France au plus tard 21 jours avant le début de celui-ci. Au-delà de cette date, sauf pour les jeunes repêché(e)s dans ces 21 jours, le montant de l'inscription sera majoré de 20% ; les membres de l'équipe de France Jeunes qui ne seraient pas préinscrits devront s'acquitter du montant en vigueur à la date de leur inscription.

Les joueurs et joueuses désirant participer aux opens doivent envoyer leur inscription au plus tard quinze jours avant le début du championnat.

3. Tournois

(Stipulations applicables aux trois niveaux de compétition)

3.1. Règles

Un tournoi est organisé pour chaque catégorie jeunes : U8, U10, U12, U14, U16, U18, U20 et U8F, U10F, U12F, U14F, U16F, U18F, U20F.

Lors des phases qualificatives, les joueurs et joueuses d'une même catégorie d'âge peuvent être regroupés dans un tournoi mixte.

Les titres de Champion, Championne, vice-Champion, vice-Championne de France sont attribués au 1^{er} et 2^e de chaque tournoi.

Il est obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1^{ère} ronde.

Lors du Championnat de France, les rondes 2 et 3 sont jouées le deuxième jour.

3.2. Cadences

3.2.1. Qualifications départementales :

- Minimum 15 min + 5 sec./coup pour les catégories U8, U8F, U10, U10F.
- Minimum 25 min + 10 sec./coup pour les grandes catégories.

3.2.2. Qualifications zones interdépartementales :

- Minimum 25 min + 10 sec./coup pour les catégories U8, U8F, U10, U10F.

La limite de 4 rondes maximum par jour doit être impérativement respectée.

- Minimum 50 min + 10 sec./coup pour les grandes catégories.

La limite de trois rondes maximum par jour devra être impérativement respectée.

3.2.3. Tournoi national :

- U8, U8F, U10, U10F : 50 minutes pour toute la partie avec ajout de 10 sec. /coup.
- Autres catégories : 1h 30 pour toute la partie avec ajout de 30 sec. /coup.

3.3. Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Pour les titres de Champion et Championne de France, et pour toutes les places ex-æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

- Le Buchholz tronqué ;
- Le Buchholz ;
- La performance.

En cas d'ex-æquo pour les places qualificatives départementales ou de zones interdépartementales, le départage doit se faire soit par le système de départage sur l'échiquier, conformément à l'article 3.4, soit par le système de départage appliquant le Buchholz tronqué, le Buchholz, puis la performance, l'arbitre pouvant, le cas échéant, adapter le système de départage à la structure du tournoi.

En cas de départage sur l'échiquier, c'est le résultat de ces matchs qui détermine le classement de tous les joueurs et joueuses ayant participé.

Il est impératif d'indiquer sur le règlement du tournoi qualificatif le système adopté.

3.4. Matches de départage

Lors des phases qualificatives départementales et des zones interdépartementales, les CDJE et Ligues peuvent choisir la cadence la plus appropriée en fonction des possibilités, depuis le blitz à la cadence de 3 min + 2 sec. /coup au rapide à la cadence de 15 min + 10 sec. /coup, tout en essayant, dans la mesure du possible, de tendre vers les modalités ci-après. Lorsque la cadence du blitz est choisie, les départages doivent se faire en match aller-retour.

- S'il n'y a que 2 joueurs/joueuses ex-æquo, le match se fait en parties à la cadence de 15 min. + 10 sec / coup. en rencontres aller-retour avec couleurs inversées. En cas d'égalité à l'issue de ce match, un nouveau départage en blitz a lieu, en rencontres aller-retour à la cadence de 3 min. + 2 sec. / coup, avec couleurs inversées. En cas d'égalité, le match est rejoué.
- S'il y a 3 ou 4 joueurs/joueuses ex-æquo, un tournoi toutes rondes en parties de 15 min. + 10 sec. est organisé. En cas d'égalité de 2, 3 ou 4 personnes à l'issue de ce match, une formule coupe est organisée entre les ex-æquo suivant les modalités du paragraphe ci-dessous.
- S'il y a plus de 4 ex-æquo, une formule coupe à élimination directe est mise en place. Les joueurs ou joueuses se voient attribuer un numéro d'appariement de 1 à x en fonction de leur classement dans le tournoi principal. Le joueur ou joueuse avec le numéro 1 rencontre le 8 (éventuelle exemption si moins de 8 joueurs), le 2 rencontre le 7 (éventuelle exemption) etc. Au deuxième tour, la ou le vainqueur de 1-8 rencontre la ou le vainqueur de 4-5 et la ou le vainqueur de 2-7 rencontre la ou le vainqueur de 3-6. Les matchs se jouent à la cadence de 3 min. + 2 sec. /coup en rencontres aller-retour, avec couleurs inversées. En cas d'égalité, le match est rejoué.
- Les départements et les zones interdépartementales peuvent utiliser le tournoi « toutes rondes » ou la formule « coupe » en fonction du ratio « participants/places qualificatives ».

Les personnes éliminées jouent aussi des matchs de classement suivant le même principe.

4. Arbitrage du championnat national

4.1. Direction et arbitrage

4.1.1. Direction

Le Comité Directeur de la FFE désigne le directeur ou directrice de la compétition.

4.1.2. Arbitrage

Le président de la FFE désigne l'arbitre en chef du championnat après avoir consulté la direction du championnat, et la Direction Nationale de l'Arbitrage. L'arbitre en chef du championnat établit la liste des arbitres et arbitres adjoints. Sauf autre disposition précisée dans le règlement intérieur, les arbitres sont présents sur les lieux du tournoi la veille de la ronde 1, arrêtent la liste définitive des participants et participantes à midi et affichent l'appariement à 13 h.

4.2. Réclamation

Toute réclamation doit être transmise auprès de l'arbitre en chef par écrit et signée.

4.3. Commission d'Appel

Une Commission d'Appel est constituée au début du Championnat National.

Un dispositif équivalent est fortement conseillé au niveau des qualifications « zones interdépartementales » ou « Départementales ».

La Commission d'appel est composée de :

- Une ou un représentant du corps arbitral en charge du tournoi,
- La personne chargée de la direction de la compétition ou une personne la représentant ;
- La personne chargée de l'organisation ou une personne la représentant.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef une personne qu'elle ou il encadre.